

---

## Maison(s) de famille

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Sur l'ensemble du territoire de la Métropole, la Protection judiciaire de la jeunesse recherche des accueillants familiaux pour des jeunes de 13 à 18 ans.

Depuis l'ordonnance du 2 février 1945, le législateur a fixé le cadre d'intervention de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en donnant la priorité à l'éducatif. À l'échelle du territoire, parmi tous les dispositifs mis en œuvre, l'Unité éducative d'hébergement diversifié renforcé (UEHDR), installée à Rouen, accueille des jeunes de 13 à 18 ans placés par l'autorité judiciaire. Cet équipement s'intègre dans un parcours d'accompagnement en milieu ouvert, en lien avec des familles d'accueil.

**Pour renforcer son dispositif, l'UEHDR recherche des accueillants familiaux.** *“Il peut s'agir de couples, d'hommes ou de femmes seuls, de personnes âgées. La plupart du temps, ces personnes*

---

*travaillent. Dans la journée les jeunes sont scolarisés, en formation, en stage”, explique Joséphine Astier, directrice de l’établissement de placement éducatif et d’insertion (EPEI). Les accueillants sont bénévoles mais perçoivent une indemnité de 45 € par nuit. Bertrand Martin\* a déjà partagé cette expérience avec quatre jeunes. “ À la maison, c’est la vie de famille normale, comme s’ils étaient mes enfants, avec les mêmes libertés et les mêmes limites. Avec ma femme, on veut juste aider à les remettre sur le bon chemin. Et puis, en cas de problème, un éducateur est toujours joignable, de jour comme de nuit.”*

*“Les accueillants peuvent dire stop à tout moment, insiste Joséphine Astier. Ils ont aussi la possibilité de partir en week-end ou en vacances pendant une semaine, un mois ou davantage.”* Pour entamer une démarche afin de devenir accueillant familial, il suffit d’appeler l’UEHDR et de convenir d’un premier rendez-vous avec un éducateur et un psychologue. Après une validation de la candidature et la signature d’une convention avec la PJJ, une phase de test est programmée avant l’accueil d’un jeune garçon ou d’une jeune fille.

Infos : Protection judiciaire de la jeunesse -UEHDR, 87, rue d’Elbeuf 76100 Rouen 02 35 70 99 47.

- Le nom a été changé